

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juillet 2010

Convocations du 16 juillet 2010

L'an deux mil dix, et le vingt sept juillet à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué à une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Claude HANRION**

Présents : Frédéric ANDRÉ, Dominique CHAUMONT, Rita COLLIGNON,
Jean-Pierre TELLIEZ, Joëlle TELLIEZ, Pierrette VERBEKE, Eliane VINCENT et Patricia WARKEN

Absents : Hervé AUBRIOT, Eric CLAUDOT,

Madame Patricia WARKEN a été nommée secrétaire de séance.

22/10- PROJET RÉAMÉNAGEMENT MAISON RUE DES ARDENNES : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le maire rappelle l'étude de faisabilité concernant la création de 2 logements dans la maison 57 rue des Ardennes.

Le conseil municipal de Rosières-en-Haye :

- approuve le projet de réalisation de 2 logements dans la maison située 57 rue des Ardennes et décide la réalisation de ce projet d'un montant estimatif de 300 000 € TTC
- autorise le Maire à demander toutes les subventions pouvant être accordées pour la réalisation de ce projet
- les dépenses concernant ce projet sont prévues au budget primitif de la commune à l'article 2313.

23/10- MODIFICATION DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2010

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2010 pour le service de l'eau :

Considérant que l'article 21561 « Matériel spécifique d'exploitation » n'a pas été suffisamment budgétisé pour l'achat du matériel nécessaire à l'automatisation du château d'eau,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section d'investissement - Dépenses

- Diminution de l'article «020 - dépenses imprévues» de 400 €
- Augmentation de l'article «21561 - Matériel spécifique d'exploitation» de 400 €

24/10- INDEMNITÉ SUITE CONVENTION STAGIAIRE BTS

Monsieur le Maire rappelle la délibération l'autorisant à signer la convention relative à l'accueil d'un stagiaire 31/09 du 26 novembre 2009.

Suite à la réalisation, par le stagiaire, d'un site Internet présentant un intérêt particulier pour la commune,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'attribuer, au titre d'une gratification de stage, une indemnité de 360 € par mois (au prorata de la durée du stage soit du 17 mai au 9 juillet 2010 : 624 €, payable en 2 fois : 360 € en août et le solde 264 € en septembre) à Monsieur Florian PETIT, le stagiaire.
- cette indemnité sera mandatée à l'article 64138

25/10- INDEMNITES SUITE CONVENTION ÉTUDE

Monsieur le Maire rappelle la délibération 32/09 du 26/11/09 l'autorisant à signer une convention relative à l'étude et la réalisation de l'automatisation et de la surveillance du château d'eau à un groupe de 3 étudiants.

Suite à cette étude et à la réalisation effectuée par le groupe d'étudiants,

Le conseil municipal de Rosières-en-Haye, décide :

- d'attribuer une indemnité de 200 € à chaque étudiant concerné, soit à Messieurs Félix MUNIER, Paul RIBIERRE, et Danny SENGSOURICHANH.
- ces indemnités seront mandatées à l'article 64138